

Informez votre employeur en ligne

Si vous souhaitez prendre une interruption de carrière, vous devez avertir votre employeur au préalable par écrit. La date à laquelle vous informez votre employeur est la date de l'avertissement écrit.

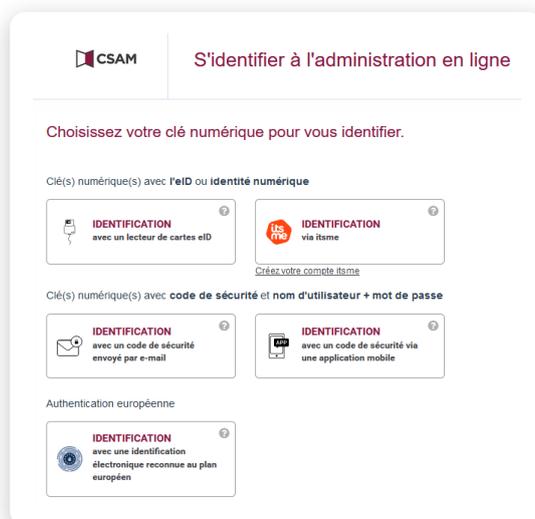
Vous pouvez avertir votre employeur en ligne par le biais de Break@work.

Cela est uniquement possible si votre employeur a activé cette fonction. Si ce n'est pas le cas, vous devez alors l'avertir sur papier.

Si votre employeur accepte votre interruption de carrière, il initiera votre demande. Vous pouvez ensuite la compléter et la transférer à l'ONEM. Pour savoir comment introduire une demande, consultez le manuel « **Demande en ligne** ».

ÉTAPE 1 – Connectez-vous

- Rendez-vous sur www.onem.be/breakatwork et cliquez sur « **Informez votre employeur** ».
- Vous pouvez vous connecter à l'aide d'une clé numérique. Vous trouverez davantage d'informations sur les clés numériques sur www.csam.be.



ÉTAPE 2 – Effectuez une simulation de votre demande

Grâce à Break@work, vous pouvez faire une simulation de votre demande. Consultez le manuel « **Que puis-je encore prendre ?** » pour obtenir davantage d'informations sur cette étape.

ÉTAPE 3 – Informez votre employeur

1. Cliquez sur « **Je veux informer mon employeur et demander cette interruption** ». Si cette option n'apparaît pas, cela signifie que votre employeur ne l'a pas activée. Dans ce cas, avertissez votre employeur sur papier.
2. Complétez les données demandées.

Soins palliatifs
Travailler à 4/5

Date de début souhaitée :
01 07

3 mois restant(s)

Demander une attestation pour votre employeur

1 Je veux informer mon employeur et demander cette interruption

Soins palliatifs
Travailler à 4/5

Vous souhaitez avertir :
Vos employeurs

2

Date de début
01 07 2024

Date de fin
31 07 2024

Continuer

3. Vous pouvez éventuellement joindre un document, comme l'acte de naissance de votre enfant ou une attestation médicale.
4. Cliquez sur « **Continuer** ».
5. Vous obtenez un aperçu des données complétées. Cliquez sur « **Confirmer** » afin d'informer votre employeur de votre demande.

Soins palliatifs
Travailler à 4/5

Des pièces jointes doivent être liées à votre demande :
Attestation médicale

Vous pouvez également ajouter d'autres documents optionnels :
Autre

3

4 Continuer

Soins palliatifs
Travailler à 4/5

Vous souhaitez avertir :

- votre employeur
- pour une interruption

du 01/07/2024 au 31/07/2024

Vous avez joint 1 pièce.
Je suis d'accord que toute communication de Break@Work se fasse via mon E-box

Oui

5 Confirmer

6. Si votre employeur accepte votre interruption de carrière, il initiera votre demande. Ce sera ensuite à nouveau à votre tour de compléter la demande. Consultez pour ce faire le manuel « **Demande en ligne** ».